

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAÀ-LUBE-BOAST DU 21 AVRIL 2026

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaà-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 7 avril 2026 et transmise par voie électronique le 7 avril 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Joël OFFICIALDÉGUY, Michel CAMBAYOU, Michel DAVID, Julie DUBOURDIEU, Aline FABRE, Kathleen LOPEZ, Ludovic OLIVA, Julien THURET

Excusé(s) : Sonia PETIT, Marine BELLOCQ

Pouvoir(s) : de Sonia PETIT à Joël OFFICIALDÉGUY

Délibération 2026-30 : Dépenses au compte 623 « Pub. Publications, relations publiques »

Le Maire informe l'assemblée que les services du Trésor demandent une délibération du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à procéder au règlement des factures imputées à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à mandater à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques », les dépenses ci-après :

Fêtes et cérémonies	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses : <ul style="list-style-type: none"> o les frais de réception (boissons, gâteaux, traiteurs, locations de matériel, etc.), o animations, achat de spectacle non refacturé..., o les cadeaux offerts dans le cadre du Noël du troisième âge, o les cadeaux offerts en cas de départ à la retraite ou de mutation d'un agent o les fleurs, gerbes... - Réalisées dans le cadre des fêtes ou cérémonies suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o L'ensemble des commémorations officielles (8 mai, 14 juillet...), o Les fêtes de la Commune, o Les vœux, o Les inaugurations, o Les remises de prix ou de médailles,
Annonces et insertions	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'insertion des marchés publics - Achat d'espaces digital ou traditionnel,
Foires et expositions	<ul style="list-style-type: none"> - Location de stand, matériel, vaisselle... - Frais de réception, d'alimentation - Frais d'animation - Intervenants, - Publicité

Réceptions	<ul style="list-style-type: none">- Location de stand, matériel, vaisselle...- Frais de réception, d'alimentation- Frais d'animation- Intervenants,- Publicité
Catalogues, imprimés, publications, divers	<ul style="list-style-type: none">- Ensemble des frais pour la réalisation de supports de communication à diffusion externe,- Ensemble des frais de publications à des fins de communication interne et de diffusion interne,- Reportages,- Repas d'affaires,- Photographies,

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaà-Lube-Boast, le 27 avril 2026

Le Maire,

Pascal BOURGUINAT

